

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste:
En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

13 Août 1883.

AGITATION EN ESPAGNE.

La situation devient en Espagne de plus en plus grave pour le gouvernement. Un soulèvement aurait eu lieu à Valence et la population aurait fraternisé avec la troupe.

A Gérone, à Figueras et à Barcelone, on signale une certaine agitation, et dans cette dernière ville la loi martiale a été proclamée. On annonce que le mouvement a été réprimé à la Seo d'Urgel, et que les soldats mutinés se seraient réfugiés dans la vallée d'Andorre.

Les dépêches de Lisbonne nous donnent des détails sur la situation faite aux auteurs du pronunciamiento de Badajoz, qui se sont embarqués avant-hier à bord du transport portugais *India*, mouillé dans les eaux du Tage:

« Tous les officiers refusant d'être transportés dans une île portugaise de l'Océan seront conduits dans un port de France ou d'Angleterre, à leur choix.

« Le navire de guerre *Africa* a conduit à Péniche, forteresse située sur les bords de l'Océan, les soldats espagnols qui viennent de traverser la frontière. Ceux qui avaient été internés à Sacavem, près Lisbonne, iront à Sagres, place forte située également sur les bords de l'Atlantique.

« Les soldats espagnols actuellement réfugiés en Portugal sont au nombre de 900.

« Plusieurs familles de Badajoz arrivent à Lisbonne pour voir les parents qu'ils ont parmi les réfugiés.

« La frontière est activement surveillée.

« Plusieurs arrestations ont été opérées. »

Les dépêches de l'Agence Havas disent que les insurrections espagnoles sont terminées. Don Alphonse est rentré à Madrid avec la reine et y a reçu de nombreuses députations

qui venaient protester contre les soulèvements militaires.

Les révoltés de la Seo-d'Urgel sont en fuite. N'ayant pu tenir sans vivres dans la citadelle, ils se sont réfugiés en France, après avoir échangé quelques coups de fusil avec la troupe qui les poursuivait. La place est occupée par le général Lacuesta. Le maréchal Quesada avec des forces imposantes tient les provinces du Nord. Bref on annonce que la tranquillité règne dans toute l'Espagne.

Nous ferons observer qu'au lendemain de l'affaire de Badajoz on disait la même chose; et trois jours après, des insurrections éclataient sur plusieurs points à la fois. On ne peut jamais être sûr de la tranquillité quand l'esprit de la révolte est dans l'armée, quand les soldats donnent eux-mêmes le signal des émeutes.

Ce qui vient de se passer prouve que l'armée est travaillée par le parti républicain; il faut donc s'attendre à de nouveaux événements. D'ailleurs, depuis cinquante ans, l'armée espagnole est habituée à faire et à défaire les gouvernements: c'est la pire des situations pour un peuple. Il est possible que le mouvement actuel soit arrêté; mais nous le verrons renaître; et Don Alphonse, comme Amédée, comme ses prédécesseurs, finira comme il a commencé et se verra chassé un beau matin par une révolution de caserne.

Chronique générale.

LES LISTES DE PROSCRIPTION.

Les radicaux estiment que M. Martin-Feuillee est long à se décider, et ils craignent que cet exécutif des basses œuvres de la Justice ne travaille pas selon leurs desirs.

Voici donc ce qu'ils ont imaginé: Dans tous les départements, un comité d'épuration examinera la situation des membres de la magistrature. Chaque per-

sonnalité sera épluchée soigneusement, avec cette haine curieuse et impitoyable que les jacobins savent mettre au service de leur politique.

Et les résultats de ces enquêtes infâmes seront publiés dans les feuilles qui inquiètent les préfetures.

Car les magistrats connus pour n'être pas républicains ne seront pas les seuls couchés sur les listes d'exécution.

Il y aura aussi les tièdes, c'est-à-dire ceux qui, respectant la dignité de leur toge, n'ont jamais consenti à se compromettre dans la mêlée électorale; ceux qui, tout en admettant la République, ont refusé de donner au « lion populaire » de ces gages qui soulèvent le dégoût des consciences indépendantes.

Le citoyen Martin-Feuillee demande 600 têtes; on lui en proposera le double; on exigera de lui le sacrifice de ceux qu'il ne voudrait pas frapper; et, au milieu de cette tempête de dénunciations passionnées, ce ministre inhabile et sans caractère perdra son portefeuille. Qui sait? Peut-être entraînera-t-il dans sa chute les malpropres collègues que les hasards républicains ont hissés avec lui sur la table du pouvoir.

Quand on fait une loi des suspects, on se lance dans l'inconnu. C'est une arme à double tranchant qui blesse toujours celui qui s'en est saisi.

L'épuration de la magistrature ne sera pas une simple réforme; elle peut produire une révolution.

Les communards ne doutent de rien.

Une délégation du Comité général des amnisties vient de réclamer une place réservée à l'inauguration du monument de la défense de Paris, s'appuyant sur ce fait que les insurgés de la Commune ont assuré le maintien de la République.

Cette délégation s'est adressée au président du Conseil municipal, lequel, fort embarrassé, aurait répondu qu'il ne pouvait pas se charger de transmettre au gouvernement une pareille demande.

M. Desmoulin, auteur du rapport qui conclut au vote pour le rétablissement de la garde nationale, vient de recevoir une adresse de félicitations « au nom des citoyens de Paris », revêtue de 63 signatures.

Un double de cette adresse a été envoyé au ministre de l'intérieur, afin qu'il n'en ignore.

L'ambassadeur d'Espagne à Paris a été chargé par son gouvernement de demander qu'on expulse du territoire français M. Ruiz-Zorilla que les chefs de tous les mouvements insurrectionnels qui viennent d'éclater à Badajoz et ailleurs avaient choisi comme porte-drapeau.

Ruiz Zorilla, ancien président du conseil des ministres du roi Amédée, dynastique convaincu qui n'avait pas peu contribué à la proclamation de la royauté savoisonne en Espagne et devenu, depuis républicain acharné, est, on le sait, un des meilleurs amis de nos grands hommes de la R. F.

Si, comme on nous l'affirme, l'ambassadeur d'Espagne à Paris apporte au quai d'Orsay les preuves irréfutables de la participation directe ou indirecte de Zorilla à la révolution qui menace l'Espagne, le gouvernement va se trouver dans la nécessité d'expulser un de ses amis ou de se faire une ennemie de plus parmi les nations européennes.

SANTÉ DU COMTE DE CHAMBORD.

Bulletin du 11 août.

« Malgré l'amélioration constatée hier, nuit agitée et grande faiblesse. »

Bulletin médical du 12 août.

« Les symptômes dyspeptiques se sont aggravés depuis hier; nuit agitée, grande faiblesse. — Signé: Docteur MAYER. »

Les prières redoublent de tous côtés.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La majorité de M^{lle} Bridot

Après Molière, après Balzac, il n'est plus permis que d'esquisser un portrait d'avare. Bornons-nous donc à dire que Joseph Bridot, le père de notre héroïne, tenait tout à la fois d'Harpagon et de Grandet. De plus, c'était un avare spéculateur.

Tout en rognant les vieux écus, tout en prêtant à gros intérêts, il avait su créer, diriger toutes sortes d'entreprises et de commandites, désastreuses pour ses associés, excellentes pour lui-même. De là une grande fortune, des millions; mais à quel prix!

Pour juger du premier coup d'œil Joseph Bridot, pour bien comprendre sa situation à l'époque où commence ce récit, l'automne de 1853, pénétrons dans certaine villa de la banlieue parisienne, où notre homme s'est retiré, pour ne pas dire réfugié, au déclin de son âge et longue carrière.

Au dehors, cette demeure est d'un aspect triste, délabré, mystérieux. De hautes murailles lézardées

et moussues arrêtent de tous côtés le regard; sa grande grille, que dévore la rouille, ne s'est pas ouverte depuis dix ans. Des volets vermoulués et déteints pourrissent derrière ses barreaux. C'est à côté, par une petite porte pourvue d'un étroit guichet et d'une large serrure toute neuve, qu'on pénètre dans l'intérieur. L'herbe croît entre les pavés verdissants de la cour. Au-delà, le jardin livré à l'abandon, une forêt vierge. A droite, les communs, qui ne semblent d'aucun usage. A gauche, une façade grisâtre et tout écaillée; un grand toit que rongé la moisissure; presque toutes les persiennes fermées et qui grincent au moindre vent. C'est la maison, hargneuse, froide et muette.

Ce matin-là, cependant, — une brumeuse matinée du mois de novembre, — il y avait un grand tapage sous le vestibule, aux trois quarts plongé dans l'ombre. Quatre ou cinq individus, actionnaires déconfits ou se prétendant créanciers, s'agitaient et menaçaient, demandant d'une façon plus ou moins impérieuse à voir M. Bridot.

Les épithètes d'usurier, de banquieroutier, d'autres encore plus brutales, s'accablaient à ce nom maudit. Une vieille servante très-émue, très-inquiète, s'efforçait d'arrêter, de congédier les envahisseurs, ou tout au moins de les calmer du geste et de la voix.

— Plus bas, messieurs, plus bas, mon maître

est malade, très-malade. Le médecin lui a défendu de recevoir personne, ajoutant que la moindre émotion pourrait le tuer. Vous ne voulez pas sa mort.

Et tout en continuant de la sorte, au milieu du brouhaha général, elle prêtait de temps en temps l'oreille, comme si elle eût attendu quelque secours du dehors.

Enfin un jeune garçon tout essouffé parut sur le seuil.

— Ma tante, j'ai trouvé deux sergents de ville, les voilà qui arrivent.

Aussitôt, il se fit un grand silence, et sous l'escalier, comme du fond d'un antre obscur, une voix aigre et tranchante lança ces mots:

— Violation de domicile, injures et menaces, récidive pour le sieur Bouquaille, ici présent; pour tous les autres, complicité manifeste: c'est une affaire correctionnelle.

En même temps, une tête chauve, des lunettes vertes, un visage anguleux et glabre émergeaient de l'ombre; puis un long cou dans une cravate d'un blanc jaunâtre, un long corps dans des vêtements noirs et râpés.

— Eh! d'où diable sort-il donc, ce reptile-là? dit le plus acharné des tapageurs, le nommé Bouquaille.

— J'attendais comme vous, messieurs, répondit l'autre, mais à ma façon, sans bruit, patiemment...

et je me permets de vous offrir mes bons conseils. Le premier serait de déguster sans tarder, le second de venir chez moi, voici ma carte.

Quelqu'un prit cette carte, et, s'approchant de la porte, y lut ces indications:

BONAMI,

ex-avoué,

Cabinet d'affaires,
rue Corbeau, n° 17,
Paris.

— Eh! s'écria Bouquaille, qui était une espèce de paysan, un butor, eh! chacun sa façon; la mienne...

— La vôtre, interrompit Bonami, vous a valu déjà quinze jours de prison; si vous ne vous hâtez de battre en retraite, ces messieurs en auront à leur tour tout autant. Vous, pour le moins deux mois. Croyez-en mon avis; bien que jeune encore, j'ai de l'expérience.

Comme pour donner plus de poids à ce sage avertissement, le neveu de la servante revint à la charge en criant:

— Voilà la police!

Les perturbateurs, et Bouquaille tout le premier, s'esquivèrent aussitôt, mais non sans emporter la carte de l'ex-avoué.

Resté seul avec la servante, celui-ci se retourna vers elle et lui dit:

— Nous en voilà débarrassés, dame Marianne;

Un journal breton raconte, dit l'*Intransigeant*, qu'on vient de découvrir à Rennes un poème adressé à l'empereur Napoléon III et signé « Martin-Feuillée ». Date : 1858.

Complétons ce renseignement précieux par la reproduction de quelques strophes prises au hasard dans cette œuvre de jeunesse de M. le garde des sceaux. Les vers ne sont peut-être pas du meilleur tonneau, mais Belmontet ne faisait pas mieux, n'est-ce pas ?

... Poursuis, César, poursuis ta marche triomphante,
Et des vils meurtriers que l'anarchie enfante
Dieu détournera la fureur ;
Ce Dieu qui l'a marqué pour restaurer l'empire,
Contre quiconque s'arme ou s'insurge ou conspire,
Saura protéger l'Empereur !

Mais sois le plus ardent à veiller sur toi-même !
Défends, pour notre honneur, défends ton diadème
Avec le glaive de la Loi !
Frappe tes ennemis qui sont ceux de la France,
Sois terrible ! Les bons connaissent l'espérance,
Les pervers connaîtront l'effroi !

Et que nous font, à nous, ces libertés funestes,
Qui, de quatre-vingt-neuf, trop exécrables restes,
Arment encore quelques méchants !
Enchaîne la parole et baillonne la presse,
César, et fais tonner ta foudre vengeresse
Sur tous les journaux mal pensants ?

Pour toujours, grâce au Ciel, la République est morte !
Le peuple veut sentir le poids d'une main forte
Qu'une forte épée ennoblisse !
Ah ! plus de République infâme et mensongère !
Sous les talons vengeurs foule cette mégère
Dans le ruisseau qu'elle salit !

Moi, je mets à tes pieds, prosterné jusqu'à terre,
Une fidélité qu'aucun revers n'altère.
Quoi que nous garde le destin,
Et devant ton grand nom ma Muse agenouillée
Me dicte avec amour, sous la verte feuillée,
Ces vers que je signe Martin.

MARTIN-FEUILLÉE.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 août.

Les nouvelles reçues d'Espagne aujourd'hui sont plus rassurantes, et les mesures énergiques prises par le gouvernement font espérer que de pareils faits ne se renouveleront pas.

La Bourse est plus ferme et nos rentes reprennent : le 3 0/0 à 80.27, l'amortissable à 81.95 et le 4 1/2 0/0 1883 à 109.16.

Les établissements de crédit en général sont mieux tenus : la Banque de France cote 5,410 ; le Foncier s'inscrit à 1,317 et les Obligations Foncières Nouvelles, dont la fermeté ne s'est pas démentie un seul instant, sont fermes à 349.75 les libérées et 350 les non libérées.

Le Lyonnais cote 370 et le Mobilier 355. Les chemins sont stationnaires : le Lyon à 1,415, le Nord à 1,895 et l'Orléans à 1,315.

L'Égypte gagne un point et l'Égypte s'avance de 358.75 à 360, l'Italien cote 90.95. Le Suez est lourd après 2,465, 2,555 ; il termine à 2,457.

Les chemins étrangers sont fermes : les Lombards à 332 et les Autrichiens à 675. Le Gaz est à 1,370, les Omnibus à 1,250.

Chronique militaire.

LES MILITAIRES LIBÉRABLES EN 1884.

Le ministre de la guerre a décidé que les militaires de la classe de 1878 et les militaires libérables du service actif d'ici au 30 juin 1884 inclusivement, actuellement présents dans les corps de cavalerie, en Algérie et en Tunisie, seront envoyés en congé jusqu'à l'époque de leur passage dans la réserve, aux dates indiquées ci-après :

L'envoi en congé, sauf les exceptions indiquées ci-après pour l'arme de la cavalerie, s'effectuera, dans chaque corps d'armée de l'intérieur, au fur et à mesure de l'achèvement des manœuvres d'automne, et au plus tard quatre jours après la rentrée des troupes dans leurs garnisons respectives.

Les militaires appartenant aux corps de troupe des corps d'armée de l'intérieur et du gouvernement de Paris autres que ceux de la cavalerie, et qui n'exécutent pas de manœuvres, seront envoyés en congé, par les soins des généraux commandant les corps d'armée, le 25 septembre, qui est la date moyenne du renvoi des hommes dans les corps prenant part aux manœuvres.

Les régiments de cavalerie ne prenant pas part aux manœuvres en 1883, renverront les militaires de la classe de 1878 aux époques indiquées ci-après :

Les quatre régiments de cavalerie de Lyon, à leur rentrée à Lyon du camp de Valbonne ;

Le 1^{er} régiment de hussards, aussitôt après son inspection générale ;

Les 9^e et 13^e régiments de chasseurs, les 6^e et 14^e régiments de hussards, aussitôt après l'inspection générale de ces corps, et pour leurs escadrons de France seulement.

L'envoi en congé aura lieu le 4^e novembre prochain pour les corps ou fractions de corps de toute arme de l'Algérie et de la Tunisie.

Ceux de ces militaires appartenant à des corps ou fractions de corps en Afrique, qui sont en ce moment en congé ou en permission, seront maintenus dans leurs foyers par les soins des généraux commandant les corps d'armée de leur résidence.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

COURSES DE SAUMUR.

Hier commençait la série des fêtes de Saumur. Depuis plusieurs jours, il était facile de voir qu'on s'attendait à recevoir des étrangers ; aussi se préparait-on à leur faire bon accueil, en mettant sous leurs yeux, dans des vitrines somptueuses, garnies avec goût, toutes les ressources de notre ville, et les engager ainsi à emporter un souvenir de Saumur.

Mais tel n'était pas Bridot : son visage blafard, son œil vitreux, ses mains amaigries, son corps atrophié, tout en lui révélait une de ces maladies organiques qui ne pardonnent pas, peut-être l'anévrisme arrivant à sa dernière période.

Certes il avait fallu de longues souffrances, un terrible mal pour épuiser ainsi cette robuste nature s'acharnant à la vie comme à son plus précieux trésor. Bridot avait été un homme trapu, râblé, puissant d'encolure, large d'épaules, aux membres musculeux, à la santé vigoureuse et florissante. Bien qu'il approchât de la soixantaine, l'année précédente on eût dit un homme dans toute la vigueur de l'âge. Maintenant c'était un vieillard enveloppé dans des couvertures, la tête à l'abandon sur des oreillers. Cependant, aux commissures accentuées de ses lèvres, à l'ardente flamme qui de temps en temps brillait sous la sombre arcade de ses épais sourcils, on devinait une énergie volonté, comme le suprême ravivement de la lampe prête à s'éteindre.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

Le comble de la science chorégraphique pour une cuisinière :
Faire danser l'anse du panier !

Axiome d'un bohème :
— Si vous voulez savoir le prix de l'argent, cherchez à emprunter.

Cette espérance, nous le souhaitons pour le commerce, n'aura pas été trompée ; samedi, les trains arrivant dans la soirée, de toutes les directions, ont amené dans nos murs beaucoup de voyageurs, et on a pu constater que les rues étaient plus animées que de coutume.

Il eût été fâcheux que nos aimables visiteurs fussent, sinon privés des spectacles pour lesquels ils s'étaient dérangés, du moins contrariés dans leur attente par un temps défavorable. C'est ce que l'on pouvait craindre samedi soir. Mais, dès dimanche matin, une légère brise, soufflant de l'Est, a dissipé les nuages, et le temps est devenu magnifique.

La répétition générale du carrousel a bien inauguré la journée. Elle devait commencer à six heures et demie ; et, dès cinq heures, les plus pressés se hâtaient déjà de prendre leurs places. Cette affluence n'a fait que croître jusqu'à sept heures, heure à laquelle toutes les tribunes étaient complètement garnies.

Toutefois, le grand attrait d'hier était la première réunion équestre sur l'hippodrome de Varrains.

De quelque côté que l'on se dirigeât, une foule compacte se pressait dans les tribunes, au pesage, dans l'intérieur de l'hippodrome. Partout donc société très-brillante, et pleine d'entrain. M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Président du tribunal civil, M. le Colonel et tout l'état-major de l'École de cavalerie ont tenu à assister aux courses pour donner à la société un témoignage de haute sympathie.

M. le Maire n'a pas paru dans la tribune d'honneur. Cela se comprend ; soucieux des intérêts de la candidature radicale de M. Bury, il ne pouvait certes quitter l'urne électorale et préférer une course de chevaux à la lutte d'un candidat sans concurrent. C'eût été trop de travail pour un seul homme, et M. le Maire n'a été que sage de ne pas remettre au lendemain des affaires aussi sérieuses. Son absence est donc tout excusée.

Voici le résultat des courses :

1^{er} Prix du gouvernement (gentlemen-riders), 1,500 fr. donnés par l'État, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Distance : 2,000 mètres environ.

L'intérêt de cette course n'a pas été bien grand, un seul coureur s'étant présenté sur le terrain, *Caligula*, à M. le baron de Nexon, monté par lui-même.

2^e Poule de hacks, course de haies (gentlemen), 500 fr. offerts par M. A. Joubert, sénateur de Maine-et-Loire, et 300 fr. par la Société des courses, ajoutés à une poule de 400 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant bonâ fide, depuis le 1^{er} janvier 1883, de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. Distance : 2,500 mètres environ.

Dans le galop d'essai, un petit incident, qui a été vivement applaudi, s'est produit en faveur de M. Hély d'Oissel, sous-lieutenant à l'École de cavalerie ; en sautant la première haie, *Grand Sire*, qu'il montait, fit une faute, et M. d'Oissel fut désarçonné. Par une grande présence d'esprit et une grande habitude de la voltige, M. d'Oissel put embrasser le cou du cheval, s'y suspendre et se remettre en selle. Mais *Grand Sire* ne fut pas aussi applaudi au retour de la course ; il n'est arrivé que troisième, devancé par *Patriarche*, arrivé premier, monté très-habilement par M. de Saint-André, et *Andalousse*, deuxième, montée par M. de Montjou.

3^e Steeple-chase militaire (1^{re} série). Lieutenants d'instruction. Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chase militaires.

Les deux courses qui ont eu lieu pour ce prix ont plus vivement attiré l'attention que les autres par le grand nombre de chevaux qui sont entrés en lice.

Première : *Marjolaine*, montée par M. Mollevaux.

Seconde : *Perrenche*, montée par M. Domanech.

Troisième : *Crillon*, monté par M. Caruel.

Dans le second steeple, *Hercule*, à M.

Gallet, est arrivé premier, *Banquise II*, à M. d'Estais, seconde, et *Bonne-Aventure*, à M. de Billy, troisième.

4^e Steeple-chase militaire (1^{re} série) : Un objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chase militaires. Distance : 3,000 mètres environ.

Dès le début de la course, une lutte très-vive s'est engagée entre *Sandrigram* et *Légation*, qui étaient les plus demandés. Beaucoup de personnes comptaient sur *Légation* qu'on a vu vainqueur si souvent dans les courses où M. de Carmejane l'a engagée ; cette fois, elle n'est arrivée que seconde, distancée par *Sandrigram* de quelques mètres seulement, qu'elle a perdus au dernier tournant. *Sandrigram* portait le poids énorme de 83 kilog.

5^e Prix du chemin de fer (steeple-chase à réclamer), 1,200 fr. dont 500 fr. offerts par la Compagnie d'Orléans et 700 fr. par la Société des courses. — 1,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second ; pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 francs. — Distance : 4,000 mètres.

Damoclès, à M. Guinebert, entre sur le turf avec *Éviction*. On s'attendait donc à une course très-intéressante. Mais, malgré les efforts de M. Goodfellow, son cavalier, *Éviction* refuse dès le second obstacle, reprend la course, puis refuse encore, de sorte que *Damoclès* restait seul sur la piste, monté par M. Torrance. *Damoclès* lui-même a refusé à deux reprises différentes, mais a toujours gardé son avantage sur son concurrent.

Comme nous l'avions annoncé, la musique municipale, bannière en tête, a repris sa place aux courses de Saumur. Elle a charmé les intermédiaires par des valses, des polkas et des quadrilles et salué d'un air joyeux l'arrivée des vainqueurs.

Pendant le défilé qui n'a pas duré moins d'une heure, la musique municipale a fait entendre des allégres militaires que la foule se plaisait à suivre.

Nous rappelons que la musique municipale de Saumur partira samedi pour aller prêter son concours aux grandes régates qui auront lieu, au Croisic (Loire-Inférieure), dimanche prochain 19 août.

Les élections d'hier.

Les élections d'hier dans notre ville se sont passées dans le calme le plus complet ; on ne se doutait même pas que les électeurs fussent convoqués. Tous les conservateurs de Saumur et la société désintéressés de la chose se sont rendus aux courses.

Le radicalisme a retrouvé son même nombre d'homme toujours bien enrégimentés, et M. Bury seul en lice est revenu à la tribune électorale sans gloire et sans honneur ; il ne s'est trouvé personne cette fois pour le porter en triomphe. Rentré au pesage, on lui a trouvé son poids réglementaire de suffrages et il gagne le prix, c'est-à-dire un fauteuil de conseiller général.

M. Haran, dans le canton nord-ouest de Saumur, est identiquement dans les mêmes conditions.

Voici le résultat du canton sud :

Election au Conseil Général.

Scrutin du dimanche 12 avril.

CANTON DE SAUMUR (sud).

	INSCRITS	VOTANTS	BURY
Saumur,	2,567	1,498	1,444
Artannes,	61	27	49
Bagneux,	346	194	184
Chacé,	492	62	55
Dampierre,	478	104	85
Distré,	257	175	137
Fontevrault,	484	345	449
Saint-Florent,	368	484	472
Montsoreau,	241	153	449
Parnay,	462	423	418
Rou-Marson,	442	80	74
Souzay,	244	446	402
Turquant,	230	139	435
Varrains,	297	449	403
Verrie,	400	60	58
	5,836	3,048	2,787

M. Bury est élu.

mais j'espère bien qu'en reconnaissance vous allez m'introduire auprès de votre maître.

— Impossible. Le médecin l'a défendu, du moins jusqu'à ce soir.

— Soit ! je reviendrai ce soir ; mais remettez-lui toujours ce billet, dans lequel j'avais consigné par avance les motifs qui me font souhaiter un entretien avec lui. D'ailleurs, c'est pour son bien.

La servante ayant accepté la lettre, Bonami se retira à son tour, mais en se frottant les mains d'un air satisfait.

Un peu plus loin, dans la cour, jusque dans la rue, plusieurs fois il retourna la tête du côté de la maison, dardant vers elle son oblique regard. On eût dit que ses narines, mobiles comme celles d'un carnassier, y flairaient une proie à laquelle d'avance souriaient ses minces lèvres, affriandées par la convoitise.

Cependant Marianne, après avoir soigneusement fermé le guichet, s'était empressée de remonter vers son maître. Joseph Bridot se tenait au premier étage dans une sorte de cabinet de travail, ayant à sa droite un large et vieux bureau à cylindre, à sa gauche un ample coffre-fort, en face de lui la cheminée dans laquelle fumaient quelques tisons aux trois quarts ensevelis sous les cendres.

Il était assis ou plutôt couché dans un de ces grands fauteuils à oreillettes, qui semblent ne devoir plus servir qu'à jouer le *Malade imaginaire*.

CANTON DE DOUÉ.

Résultat définitif : Sur 4,049 électeurs inscrits, il y a eu 2,986 votants. M. Bineau, candidat conservateur, a été élu avec 1,609 voix, contre M. Maillet, républicain, qui n'a obtenu que 1,363 suffrages.

CANTON DE GENNES.

Résultat définitif : 2,335 électeurs inscrits ; 2,097 votants. M. Grignon, conservateur, 1,431 voix, élu ; et M. Galbrun, le nouveau candidat républicain, 957 voix.

Conseil d'Arrondissement.

CANTON DE MONTREUIL-BELLAY.

Résultat définitif : M. Guionis, conseiller sortant, conservateur, élu, avec 1,608 voix, contre M. Brunel, républicain, qui n'a obtenu que 964 suffrages. Nous donnerons plus tard le résultat par commune.

Notre spirituelle correspondante qui a critiqué le discours de M. Bury au collège de filles de Saumur nous a adressé une seconde lettre.

Le temps et l'espace nous manquent aujourd'hui ; nous la donnerons demain.

Conférence sur le Phylloxéra.

M. Georges Couanon, délégué du ministère, a fait samedi à Saumur, ainsi que nous l'avions annoncé, une conférence sur le phylloxéra et les moyens de le combattre.

Un public peut-être pas assez nombreux, mais du moins composé de viticulteurs compétents, occupait la salle de spectacle. M. Couanon avait sur la scène, à ses côtés, M. le Maire de Saumur, M. le Sous-Préfet et le Candidat au Conseil général.

Dès le début, l'orateur s'est montré fort intéressant ; il a inspiré pleine confiance et prouvé qu'il possédait son sujet à fond et qu'il en avait fait l'objet de sérieuses études.

Le conférencier a commencé par présenter l'histoire de l'invasion de l'insecte qui a fait sa première apparition sur les bords du Rhône à la suite d'importation de cépages américains. Mêmes phénomènes se sont produits dans un vignoble près de Bordeaux, et dans des vignes en serre provenant également d'Amérique. Nul doute donc sur l'origine du mal.

Une fois implanté sur ces deux points, le fléau s'est étendu comme une goutte d'huile, tendant toujours à s'avancer vers le nord. C'est ainsi qu'il est arrivé jusqu'à nous, gagnant de proche en proche.

M. Couanon, à l'aide de vers grossissants et de projections lumineuses, a montré l'insecte, s'est longuement étendu sur les diverses transformations depuis l'œuf jusqu'à l'animal parfait, ailé. Il en a déduit avec beaucoup de raison les époques où on devait le combattre avec les plus grandes chances de succès. Ce cours purement théorique est devenu presque pratique, car M. Couanon, toujours avec ses vers grossissants, a transporté son auditoire dans des vignobles où apparaissaient les premières taches phylloxérées. Chacun a pu suivre le progrès du mal et juger de visu des effets de ce terrible infiniment-petit qui ronge sous terre la racine, les radicelles, les spongioles du plus vigoureux cep et le détruit à tout jamais.

Jusqu'ici, tout avait marché pour le mieux, et M. Couanon avait pu juger avec quelle sympathique attention on l'écoutait ; quand, abordant l'exposé des voies et moyens reconnus les meilleurs pour combattre l'insecte, il s'est permis une digression qui n'était nullement de nécessité ni de bon goût.

S'écartant de la doctrine expérimentale et scientifique, il a eu la malencontreuse idée de dire, sur un ton moitié sérieux, moitié plaisant, avec le sourire d'un homme qui cherche à flatter ceux qu'il croit ses maîtres, que pour arrêter le fléau certains avaient proposé « des prières, des processions, de l'eau bénite, des messes, » etc., etc. Comme l'orateur venait de nous apprendre qu'il arrivait de Gascogne, beaucoup ont été portés à croire que les naturels du pays avaient mal déteint sur lui. Il a oublié de faire savoir en quels

cantons les populations avaient en cette idée moins saugrenue que celle de la manière railleuse dont il l'a présentée.

En tous cas, le procédé n'est déjà pas si mauvais ; l'histoire fourmille d'exemples de calamités publiques conjurées par les prières publiques, et le peuple lui-même en conserve la mémoire. Entre tous, rappelons M^r de Belzunce, dont le souvenir est toujours cher, même à la génération actuelle, dans Marseille et toute la région méridionale.

Il a eu beau se tourner vers les notabilités assises à ses côtés ; son trait peu malin n'a certes pas eu le succès qu'il en espérait. A peine avait-il fini sa pointe mal acérée, que bon nombre d'auditeurs ont pris le chemin de la porte, et leurs pas accélérés sur le parquet des couloirs ont assez couvert la voix du conférencier pour que celui-ci dût s'interrompre.

Revenant à la science, à la science seule, M. Couanon a parlé des moyens scientifiques reconnus les plus efficaces : la submersion peu pratique sur les coteaux de Saumur, sur ceux de Martigné et de la côte du Layon ; le sulfure de carbone dont l'emploi est à la portée du plus grand nombre. Il a développé les propriétés de ce composé chimique, son action sur la végétation, ses vertus insecticides, etc., etc. Enfin, il a aussi présenté les instruments les meilleurs jusqu'à ce jour pour appliquer le sulfure de carbone.

L'intérêt est incontestablement revenu, mais l'attention n'était plus la même, l'auditoire était distrait.

M. Couanon a terminé par des encouragements à l'union de tous les intéressés pour combattre et prévenir le mal ; il a fortement engagé les viticulteurs à former des syndicats qui recevraient aide et subvention du gouvernement.

A cette occasion encore, le délégué du ministère a cru de nouveau devoir sortir de son sujet et se lancer dans la politique. Avec des accents entortillés et hésitants, il a chanté les syndicats comme le mode démocratique par excellence, et à ce titre le plus conforme au régime républicain et à l'esprit du pays.

Pas de chance, en vérité ! La séance s'est levée aussitôt. Très-peu d'applaudissements pour le conférencier qui avait beaucoup perdu de son prestige par ses deux digressions religieuses et politiques.

Les tournois du roi René.

Au moment où une foule considérable, composée d'étrangers et d'habitants de Saumur, afflue vers la carrière où doit avoir lieu le grand carrousel de l'Ecole de cavalerie, nous croyons être agréable aux lecteurs de l'Echo et à leurs amis en donnant une description de l'un des tournois de René d'Anjou, empruntée à différents auteurs.

Cette fête eut lieu, en l'année 1447, « dans une belle plaine, près de Saumur », où le roi René avait fait construire un vaste bâtiment en bois, richement décoré en dehors et en dedans, et qu'il nomma « le château de la Joyeuse Garde ».

Le jour fixé pour le tournoi, René sortit du château, pour se rendre au lieu préparé pour la joute, dans l'ordre suivant :

Deux Turcs, vêtus de damas incarnat et blanc, menant chacun un lion attaché avec une grosse chaîne d'argent, ouvraient la marche.

Venaient après les tambours, fifres et trompettes du roi, à cheval, tous vêtus de la livrée d'Anjou, incarnat et blanc.

Ils étaient suivis par deux rois d'armes, tenant leurs livres ou cartulaires d'honneur et de noblesse, pour y décrire les hauts faits et valeureux combats qui allaient se livrer.

On voyait ensuite les quatre juges du camp, montés sur de très-beaux chevaux.

Après eux venait le nain du roi, monté sur un cheval richement caparaçonné ; il portait l'écu de la devise que René avait choisie pour cette fête ; le fond en était de gueules, semé de pensées au naturel, de même que les cottes d'armes, les bannières, les chanfrains, les housses et caparaçons des chevaux des chevaliers, des écuyers du roi et de tous les tenants.

Une charmante demoiselle, magnifiquement costumée et montant une superbe haquenée blanche, paraissait ensuite : elle tenait en main une très-riche écharpe, attachée à la bride du cheval sur lequel René était monté. Cette dame devait mener tous les tenants, lorsqu'il faudrait jouter contre les assaillants.

Le roi était suivi de Ferry de Lorraine, son gendre, du sire de Beauveau et de son frère, de Guy de Laval, de Geoffroy de Saint-Belin, de Lenoncourt, de Guerry, de Crespin, de Cossé, de du Plessis, et de plusieurs autres tenants, tous connus par leur haute vaillance.

Ils arrivèrent en cet ordre au lieu où étaient établies les lices, près desquelles était dressée une grande tente. Les tribunes des juges, des rois d'armes, ainsi que celles des dames, ornées de tapisseries et de coussins à galons d'or, étaient élevées autour des lices, mais séparées les unes des autres par des espaces qui permettaient au peuple de jouir de ce brillant spectacle.

Près des lices, sur un perron élevé de plusieurs marches, était une colonne de marbre, à laquelle était appendu l'écu de la devise ; ceux des assaillants, qui voulaient jouter contre les tenants, étaient obligés de venir toucher cet écu avec le bout de leur lance. Au pied de cette colonne étaient enchaînés les deux lions dont nous avons parlé.

Parmi les assaillants qui se présentèrent pour rompre des lances en l'honneur de leurs belles, on cite le comte de Tancarville, du Bueil, de Mery, de Brion, de Florigny, le comte de Nevers, Pierre des Barres, Pierre de Brézé, Regnault de la Jumelière, Poton de Xaintrailles, Jacques de Clermont, le duc de Bourbon, le brave Dunois et bien d'autres.

Le roi René combattit contre le duc d'Anjou et Guy de Laval.

Par une convention expresse, les vaincus à la joute, tant du côté des tenants que de celui des assaillants, étaient obligés de donner un diamant, un rubis, ou un cheval, ou quelque autre objet convenu entre eux : ces prix étaient destinés à leurs *mies*. Il y eut cinquante-quatre diamants et trente-six rubis donnés aux dames et aux demoiselles par ceux qui furent vaincus.

Quant aux deux principaux prix, donnés aux frais de René, ils furent, suivant l'ordonnance des juges du camp, présentés aux vainqueurs par Jeanne de Laval, cette jeune beauté qui avait conduit tous les tenants au combat, et qui était l'objet secret de cette fête. Florigny obtint le premier prix ; c'était un *dextrier très-excellent*. Le second, qui était un *fermail* ou boîte d'or enrichie de diamants, fut décerné à Ferry de Lorraine.

Après ces joutes, heureusement terminées sans accident, ce qui était assez rare, le roi, la reine et toute cette brillante assemblée s'en retournèrent au château de Saumur, où René donna, pendant plusieurs jours, des danses et des fêtes magnifiques. Les chevaliers, qui presque tous avaient signalé leur valeur dans ce tournoi, où ils n'avaient paru que sous le heaume et la cuirasse, se présentèrent dans ces nouvelles fêtes costumés avec autant de richesse que d'élégance, tâchant tous, à l'envi les uns des autres, de se montrer aussi galants auprès des dames qu'ils s'étaient montrés courageux et terribles dans les combats....

Tels étaient, dans notre pays, les tournois de René d'Anjou, il y a quatre cent trente et quelques années. Saumur, témoin de ces fêtes de la chevalerie, a, de nos jours, le privilège des brillants exercices connus sous le nom de carrousels, lesquels ont remplacé les anciens jeux militaires. Et chaque année, depuis 1828, ces fêtes splendides de l'Ecole de cavalerie attirent, de tous les points de la France, une multitude de spectateurs. Aujourd'hui encore, la foule immense qui se pressera dans les vastes tribunes prouvera que ces joutes savantes excitent toujours la curiosité, et que les étrangers reviennent sans cesse admirer le célèbre carrousel de Saumur, dont la réputation est presque universelle.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur

Directeur : M. MEYER.

Concert du LUNDI 13 août 1883, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

- 1. Le Réveil..... allégo.
2. Aurélia..... ouverture.
3. Après la guerre..... polka.
4. Tancrède..... ouverture.
5. Rêves de flammes..... mazurka.
6. La Fille du Régiment..... fantaisie.

TIR AUX PIGEONS DE SAUMUR

A 1 heure, Lawn Tennis Tournament.

Le vainqueur recevra un jeu de Lawn Tennis offert par le Cercle Saint-Hubert.

A 4 heures, Grand Tir aux Pigeons. — 5 pigeons à 25 mètres. — Entrée : 2 louis.

Le premier recevra une carabine Winchester et 30 0/0 sur les entrées.

Le deuxième recevra une boîte à cartouches et 20 0/0 sur les entrées.

Le troisième retirera son entrée.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHELIE, gérant du Cercle Saint-Hubert, à Saumur.

C'est jeudi prochain, 16 août, que M^{lle} Marie Chalont, des Variétés, en ce moment à Saumur, donnera au Grand Théâtre d'Angers une représentation de la Cigale, comédie en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE NIORT.

Où il dit la Revue de l'Ouest, Niort a eu son tremblement de terre ! mais un doux tremblement qui n'a pas même brisé une pendule. Il a fait sautiller les assiettes dans les buffets, craquer les portes et agiter doucement les dormeurs dans leur lit.

Cette secousse s'est fait ressentir jeudi, à deux heures cinquante minutes du matin. Plusieurs personnes, réveillées par la commotion, se sont élancées de leur lit, craignant une terrible catastrophe comme à Ischia ; mais elles en ont été quittes pour la peur.

Le lendemain, les monuments de la ville étaient encore debout et les murs des maisons n'offraient pas la moindre crevasse. On aurait pu croire que pendant la nuit on avait été le jouet d'un cauchemar, si de nombreux témoignages n'étaient venus attester la réalité du tremblement de terre.

Des lettres, qui nous sont parvenues de divers points du département, nous informent que ce tremblement de terre a été senti dans plusieurs localités des Deux-Sèvres.

Publications de mariage.

Jean Petiteau, cocher, et Céline Mamard, femme de chambre, tous deux de Saumur.

Auguste-Joseph Poirier, employé de commerce, de Saumur, et Augustine-Clémentine Garanger, ouvrière, d'Angers.

Jean-Baptiste Delétang, menuisier, et Rosalie Loigerot, sans profession, tous deux de Saumur.

Théâtre de Saumur.

A L'OCCASION DES COURSES ET DU CARROUSEL

LUNDI 13 août 1883.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR

M^{lle} MARIE CHALONT

Artiste du théâtre des Variétés.

LA CIGALE

Comédie en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy.

M^{lle} Marie CHALONT jouera le rôle de la Cigale.

Distribution :

Table listing cast members and roles for the play 'La Cigale', including Marignan, Le marquis de la Houpe, Dulcoré, Carcassonne, Edgard, Michu, Filoche, Turlet, Bibi, La Cigale, La baronne, Adèle, Catherine, Lolotte, Une paysanne, 2e paysanne, Un domestique, and Un gamin.

On commencera par :

HUIT JOURS DE MÉNAGE

Comédie en 1 acte, de M. A. Lénéka.

Théophile, M. Le Kean. — Rose, M^{lle} Marie.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

Mardi 14, LA ROUSSOTTE.

M^{lle} Marie CHALONT jouera le rôle de la Roussotte.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Ligne d'Orléans (Service d'Été)				Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Direct. soir.	
3	8	express-poste.															
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)		6 15	9 00	10 52	1 15	3 30	4 40	8 55	9 48	11 34	4 4	7 4	8 38	10 13	
8	56	matin, omnibus-mista.		6 23	9 09	11 00	1 24	3 39	4 48	8 13	10 12	11 48	4 18	7 27	8 53	10 26	
1	25	soir.		6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20	10 12	11 55	4 25	7 41	9 1	10 31	
3	32	express.		6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33	10 24	12 5	4 34	7 54	9 12	10 40	
7	15	omnibus.															
10	36	omnibus (s'arrête à Angers)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
3	26	direct-mixte.															
8	31	omnibus.		10 52	1 15	12 48	5 26	12 48	7 5	1 56	8 42	6 00	12 55	6 55			
9	37	express.		11 30	2 15	6 38	2 6	6 38	8 3	2 57	9 46	6 36	1 29	7 33			
12	48	soir, omnibus-mixte.		12 35	3 19	7 10	2 38	7 10	8 29	3 11	10 00	7 3	1 53	8 1			
4	44	express-poste.		1 20	3 49	9 00	3 27	9 00	9 17	3 59	10 52	7 56	2 40	8 53			
10	24	express-poste.		2 3	4 18	9 29	3 53	9 29	9 45	4 25	11 18	8 38	3 6	9 24			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.				3 17	5 16	10 24	4 34	10 24	10 20	4 56	11 50	9 24	3 45	10 3			

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.
M. Victor - Louis BOUJU ayant cessé ses fonctions de notaire à Coron (Maine-et-Loire), l'administrateur judiciaire chargé du règlement de ses affaires désire retirer le cautionnement versé par ledit notaire. (408)

Études de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e BLANCHET, notaire à Baugé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Ensemble ou séparément,
LE DOMAINE
ET LES
TROIS FERMES
Ci-après désignées,

Formant une très-belle propriété de chasse dans un seul ensemble,

Situés communes de Genneteil et de Volandry, savoir :

- 1^o Le domaine et la ferme de la MINARDIÈRE, commune de Genneteil, de..... 67 h 83 a
 - 2^o La ferme de la HARROUARIÈRE, même commune, de.... 40 h 15 a 90 c
 - 3^o Et la ferme de la ROUSSELIÈRE, communes de Volandry et de Genneteil, de..... 58 h 50 a 69 c
- Total des contenances..... 166 h 49 a 89 c

Cette propriété est située sur la route de Baugé au Lude, à proximité de la station de Clefs du chemin de fer de La Flèche à Saumur.

S'adresser, pour visiter, au garde du château de Parnay, commune de Genneteil, et, pour traiter, soit à M^e BLANCHET, soit à M^e COCHARD, dépositaire des titres de propriété.

A LOUER
MAISON
Rue Pavée.
S'adresser, 6, rue du Temple.

A VENDRE
OU A ARRENTER
UNE MAISON
Avec JARDINS
Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55.
S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

A LOUER pour la saison des Bains, jolie maison meublée, avec 6 appartements, cours, jardin. — Très-beau point de vue donnant sur le port.
S'adresser à M. NAU, capitaine à Noirmoutier (Vendée). (501)

A CÉDER
GREFFE DE SIMPLE POLICE des trois cantons de Saumur.
S'adresser au titulaire.

A VENDRE
2 CHIENS DE CHASSE COUCHANT
Bien dressés,
Vente à garantie.
S'adresser à M. DALLELIT, propriétaire à Courchamps. (527)

A VENDRE
DEUX CHIENNES D'ARRÊT
Âgées de 8 mois, qualité supérieure.
S'adresser à M. François MARILEAU-DAVID, à Saint-Nicolas de Bourgueil.

A VENDRE
AU SEVRAGE,
BEAUX LEVRIERS russe et écossais.
S'adresser au marquis DE MOLIGNY, château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay. (476)

M. ANJUBAULT, chirurgien-dentiste, tous les jours, de 8 à 11 heures du matin et de 1 heure à 6 heures du soir.
Rue Beaurepaire, 1, Saumur.

A LOUER
Pour la Toussaint prochaine.
UNE PROPRIÉTÉ
Située à Terrefort, commune de Baugé,
Comprenant maison d'habitation, avec un hectare de terre environ.
S'adresser chez M. GUILLEMÉ, libraire, rue Saint-Jean. (523)

CHANGEMENT DE DOMICILE
M^{lle} FÉLICITÉ, ravaudeuse, fait les reprises dans tous les tissus, et se charge de l'entretien du linge.
Rue de la Tonnelle, 21, maison Dézè. (441)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Et d'Agriculture progressive réunis
28^e ANNÉE
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

GRANDS MAGASINS
DE
l'Épicerie Moderne
Rue et Place du Marché-Noir.
L. ALLORY
SAUMUR.

MACHINES A COUDRE
De tous systèmes.
BOULITTE
ARMURIER
SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR
Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.
Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.
C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.
La maison se charge de toutes les réparations.

En vente chez tous les libraires :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE
ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Billet
1 Franc

LOTÉRIE de
EXPOSITION
d'**AMSTERDAM**

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 1^{er} AVRIL 1883, N^o 10

6,000,000 de BILLETS FORMANT 30 SÉRIES de 200,000 BILLETS chacune

Cette Loterie donne en Lots :

LA MOITIÉ DE SON CAPITAL

Six Gros Lots

1 Gros Lot d'une valeur de.....	200,000 ^f	6 Lots	Report. . .	500,000 ^f	216 Lots	Report. . .	1,430,000 ^f
2 Gros Lots d'une valeur de 100,000 ^f	200,000 ^f	30 Lots d'une valeur de 10,000 ^f	300,000 ^f	360 Lots d'une valeur de 1,000 ^f	360,000 ^f	900 Lots d'une valeur de 500 ^f	450,000 ^f
1 Gros Lot d'une valeur de.....	50,000 ^f	60 Lots d'une valeur de 5,000 ^f	300,000 ^f	30 Lots d'une valeur de 4,000 ^f	120,000 ^f	1740 Lots d'une valeur de 200 ^f	348,000 ^f
2 Gros Lots d'une valeur de 25,000 ^f	50,000 ^f	30 Lots d'une valeur de 3,000 ^f	90,000 ^f	3490 Lots d'une valeur de 100 ^f	349,000 ^f	1260 Lots d'une valeur de 50 ^f	63,000 ^f
6 Gros Lots	Reporté. . .	60 Lots d'une valeur de 2,000 ^f	120,000 ^f	216 Lots	Reporté. . .	7,966 Lots	Valeur 3,000,000

Il y a SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX LOTS d'une Valeur de TROIS MILLIONS

TIRAGE A LA CLOTURE DE L'EXPOSITION
LES 30 SÉRIES en dehors des Lots qui leur sont affectés CONCOURRONT au TIRAGE DES SIX GROS LOTS

VENTE AU DÉTAIL : dans tous les Bureaux de Tabac, chez les Libraires et Marchands de Journaux, et dans les Gares de Chemins de fer. VENTE EN GROS : adresser Espèces, Chèques ou Mandats à M. BASSET, 3, Rue Montesquieu, PARIS.

On demande des Correspondants dans toutes les Villes de France.

Billet
1 Franc

Vente autorisée en France : 2,000,000 de BILLETS.

Vente autorisée en France : 2,000,000 de BILLETS.